



Un concours pour les classes de CM2

Le Parlement des enfants est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la mission laïque française. Ce concours national offre aux élèves de CM2 une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Pour cela, ils sont invités à écrire, accompagnés de leur enseignant(e), une proposition de loi après avoir débattu démocratiquement. Pour cette 25^e édition du Parlement des enfants, les écoliers devaient plancher sur le thème de «l'alimentation durable et équilibrée» en abordant l'apprentissage des pratiques et de consommations alimentaires durables, en prenant en compte la gestion du gaspillage, des déchets, du transport ou encore de la saisonnalité. Cette démarche leur permet de rédiger une proposition de loi comme de vrais députés et pour les y aider, pour certaines classes, la visite de leur député leur apporte des réponses aux questions qu'ils se posent sur le rôle et les missions de l'élu. Durant l'année scolaire, si les conditions sanitaires le permettent, les écoliers pourront visiter le palais Bourbon afin de découvrir l'Assemblée nationale et comprendre le travail parlementaire. Le 3 mai prochain, un jury national composé de députés, de membres de l'Éducation nationale, de l'AEFE et de la MLF sélectionnera cinq propositions de loi parmi celles retenues par les jurys académiques. Et enfin, les classes finalistes de cette 25^e édition seront accueillies le 15 juin à l'Assemblée nationale où le nom de la classe lauréate sera enfin dévoilé.